



INTERLIGUES U15 G ELITE
(Joueurs nés en 2004)

Du MARDI 09 au VENDREDI 12 AVRIL 2019
à REIMS (51)

RDV à 11h45 à la Gare TGV AIX EN PROVENCE le MARDI 09 AVRIL 2019
avec tous les documents administratifs
et l'original de la carte d'identité ou du Passeport

ENCADREMENT

- M. Laurent LAUZUN CTR PPF Ligue Méditerranée de Football
- M. Jérémy GUEDJ CTD District de Côte d'Azur

PROGRAMME :

- Déplacement ALLER le 09 Avril 2019 (Repas froid fourni par la Ligue)
12h29 AIX EN PROVENCE TGV 15h47 MARNE LA VALLEE CHESSY
Durée de la correspondance 74 minutes
17h01 MARNE LA VALLEE CHESSY 17h30 CHAMPAGNE ARDENNE TGV puis bus jusqu'au
CREPS de REIMS

- Déplacement RETOUR le 12 Avril 2019
Bus au départ du CREPS de REIMS puis 16h31 CHAMPAGNE ARDENNE TGV 16h59 MARNE
LA VALLEE CHESSY
Durée de la correspondance 71 minutes
18h10 MARNE LA VALLEE CHESSY 21h49 AIX EN PROVENCE TGV

- **Tests + Matches** les Mercredi 10, Jeudi 11 et Vendredi 12 Avril 2019 avec les Ligues de
NORMANDIE, GRAND EST et HAUTS de France

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4
MATIN		Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner
		TESTS (Conduite de balle, détente, jonglerie en mouvement, Vitesse, vivacité)	SPECIFIQUES Jeu au poste (DEF-MI-ATT) + Spécifique GdB	Matches 11 VS 11
		Jeux réduits avec GdB		
		Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
A. MIDI	Arrivée des délégations	Matches 11 VS 11	Matches 11 VS 11	Retour des délégations
			QPF	
			Dîner	
SOIR	Briefing/Présentation du rassemblement et attentes Organisateur	Intervention Parcours de Formation/PPF Entraîneur National	Intervention Hygiène de vie, récupération, dopage Encadrement médical	

LIEU RASSEMBLEMENT et HEBERGEMENT

CREPS DE REIMS

Route de Bezannes - BP 107

51054 Reims Cedex

Tél : 03 26 86 70 10

INFORMATIONS :

Se munir : (sans ces documents, pas de participation au rassemblement)

Afin d'anticiper la récupération de l'autorisation parentale et de la fiche médicale, vous pouvez les scanner et les envoyer par mail (secretariat@mediterranee.fff.fr) jusqu'au 08/04 à la Ligue de la méditerranée mais venir le jour du départ avec les originaux

- **Original Carte d'identité ou Passeport**
- **Autorisation parentale** FFF
- **Fiche médicale** FFF
- **Interdiction** pour les joueurs convoqués de participer à un Tournoi Club, matchs amicaux ... la semaine ou le week-end précédent le départ (soit le 06 ou 07/04), en revanche les joueurs peuvent suivre un petit programme d'entretien et de maintien en forme (individuel ou collectif)

MATERIEL :

- Les tenues de match et d'entraînement seront fournies par la Ligue
- Prévoir les crampons adaptés au terrain synthétique et à la pelouse ainsi que les protèges tibias
- Effets personnels en fonction des conditions météo
- Claquette pour déplacement dans les bâtiments ou après la douche
- Affaires de douches et de toilette.

IMPORTANT

En cas d'indisponibilité prière de prévenir dans les plus brefs délais :

M. Laurent LAUZUN – CTR PPF – **06 12 64 40 17** ou

M.GUEDJ Jérémy – CTD Cote d'Azur – **06 25 13 42 66**

ARBITRE CONVOQUÉ (désigné par la C.R.A.)

Emmanuel SEVA – Suivre les mêmes instructions que pour les joueurs concernant les RDV et le déplacement

JOUEURS CONVOQUÉ

Nom	Prénom	Club
GOMES	Jordan	A.S. MONACO F.C.
SIA	Dylan	ASPTT MARSEILLE
LACLEF	Loan	ET.FC FREJUS/ ST RAPHAEL
MOUSSAOUI	Imran	ET.FC FREJUS/ ST RAPHAEL
DA SILVA PEREIRA	Romain	ET.FC FREJUS/ ST RAPHAEL
FARNERUD	Colin	F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR
ALAOUI	Sliman	GARDIA CLUB
ANISS	Abdsamad	HYERES F.C.
GOURDON	Alan	MARIGNANE GIGNAC F.C.
GENNECIAUX	Enzo	OLYMPIQUE MARSEILLE
SAID MMADI	Yakine	OLYMPIQUE MARSEILLE
CAUMONT	Enzo	OLYMPIQUE MARSEILLE
PITOU	Jonathan	OLYMPIQUE MARSEILLE
KHETIR	Rayan	OLYMPIQUE MARSEILLE
SACCO	Hugo	OLYMPIQUE MARSEILLE
VEIES	Esteban	OLYMPIQUE MARSEILLE

Une liste d'attente

(Ci-après) est constituée afin de palier à tout forfait de dernière minute (même la veille au soir du départ) – Nécessité d'avoir les documents remplis au cas où ...

Nom	Prénom	Club
MONTOYA	Lucas	MARIGNANE GIGNAC F.C.
WATEL	Kylian	F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR
TABARRACCI	Sandro	OLYMPIQUE MARSEILLE
TORRES	Manuel	OLYMPIQUE MARSEILLE
DAHMANI	Yassine	OLYMPIQUE MARSEILLE
AMRAOUI	Ayoub	SP.C AIR BEL
MOKHTARI	Amine	SP.C AIR BEL
TABBOUCHE	Joris	SP.C AIR BEL

N.B. : Art. 14 du Règlement Administratif de la Ligue « Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi.

En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux »
